



Formalisation d'une demande administrative

Par **dd69**, le **28/10/2011** à **09:21**

Bonjour,rnrnLorsque les textes ne précisent pas la forme d'une demande administrative, une demande orale est-elle recevable si les pièces du dossier sont fournies sans formalisation d'une lettre de demande (non explicitement demandée par le texte)

Par **amajuris**, le **28/10/2011** à **13:33**

bjr,rnà question imprécise, réponse imprécise.rnsi votre demande est verbale, comment justifierez vous de la réalité de cette demande. la fourniture de documents n'établit pas automatiquement l'objet de la demande.